

# Catalyser les investissements climatiques vers un Québec plus décarboné et adapté

L'innovation financière au service de cibles climatiques ambitieuses





# À propos

Institution climatique régionale, le **Fonds Climat du Grand Montréal** (le Fonds Climat) a pour mission d'accélérer la décarbonation de l'ensemble de la grande région métropolitaine de Montréal en agissant comme catalyseur en finance climatique. Il investit de façon innovante dans des solutions sobres en carbone et résilientes. Le Fonds Climat est membre du réseau de la Ligue des communautés canadiennes sobres en carbone (LC3), qui aide les villes et les collectivités à atteindre leur potentiel de réduction des émissions de carbone.

Le champ d'action du Fonds Climat est profondément ancré dans le financement innovant et d'impact. Doté d'un capital de 40 M\$ provenant du privé et du gouvernement fédéral, il dispose d'une structure agile et pérenne permettant de mobiliser de façon novatrice des investisseurs afin de générer un impact structurant, durable et mesurable. Il travaille avec des partenaires des secteurs privé, public et philanthropique pour mobiliser du capital et catalyser le développement d'initiatives structurantes qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre (GES), tout en maximisant les cobénéfices, tels que l'amélioration de la santé, la création d'emplois verts et le renforcement de la résilience des milieux de vie.

À titre d'exemple, avec son appui à hauteur de 1M\$, le Fonds Climat a permis la mobilisation de près de 70M\$ de capitaux institutionnels pour la décarbonation du secteur résidentiel au sein de MultiRés, un programme de rénovations écoénergétiques sur mesure entièrement financé. Aussi, il a su consolider près de 11 M\$ de financement externe avec une contribution initiale de 1,1 M\$ en subventions, en plus de mobiliser plus de 100 acteurs autour de projets climatiques structurants dans les domaines du transport durable, des bâtiments décarbonés et de l'économie circulaire.

## Sommaire des recommandations

### Orientation 1. Donner suite aux recommandations du Comité consultatif sur les changements climatiques

- Maintenir des cibles climatiques ambitieuses et rehausser les efforts de réduction des GES du Québec, incluant la temporalité desdites cibles, en s'appuyant systématiquement sur les meilleures données scientifiques disponibles.
- Tenir compte des engagements internationaux du Québec au regard de l'Accord de Paris, du marché du carbone avec la Californie et de l'état du droit international.
- Intégrer une analyse rigoureuse des bénéfices socio-économiques de l'action climatique dans tout exercice de planification.
- Adopter une gouvernance climatique dynamique et mobilisatrice en dotant le Québec de budgets carbone et de feuilles de route sectorielles.

### Orientation 2. Doter le Québec de modes de financement novateurs et mobilisateurs pour assurer la mise en œuvre effective des mesures permettant l'atteinte des cibles de réduction

- Maintenir le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE).
- Assurer que 100 % des sommes versées au Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC), incluant les sommes déjà accumulées de 1.8G\$, servent exclusivement au financement de la lutte contre les changements climatiques.
- Mobiliser le financement public pour qu'il serve de soutien à l'innovation financière en changements climatiques et viser à maximiser son ratio de mobilisation de capitaux des secteurs privé et philanthropique.
- Mieux communiquer pour soutenir l'engagement de toutes les parties prenantes, des citoyens et des entreprises.

## Introduction

Toutes les nations et toutes les juridictions ont le devoir, voire l'obligation juridique, selon la Cour internationale de Justice<sup>1</sup>, de lutter contre les changements climatiques et de poursuivre, sur la base des données scientifiques et de l'Accord de Paris, les efforts pour limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C par rapport à l'ère préindustrielle. À titre d'entité fédérée ou dite infranationale, le Québec, qui s'est par ailleurs déclaré lié par cet Accord de Paris<sup>2</sup>, a exercé un rôle de leader à l'échelle planétaire en cette matière. Il importe qu'il demeure à la hauteur de ses capacités et de son potentiel privilégié, considérant notamment les caractéristiques de sa production électrique et les diverses politiques et réglementations dont il s'est doté depuis l'adoption de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Toutefois, malgré les investissements et les mesures et politiques adoptées, le Québec peine à atteindre les cibles de réduction de GES dont il s'est doté.

Un changement d'approche s'impose, à trois niveaux principalement :

- Le Québec doit résolument fonder son action et ses décisions sur la base de la science.
- **Le Québec doit trouver de nouveaux mécanismes de financement des mesures de lutte contre les changements climatiques, tant en réduction des GES, en adaptation et en mobilisation. Ces mécanismes doivent permettre aux investissements gouvernementaux d'avoir, dans certains créneaux, un effet mobilisateur auprès des investisseurs privés et philanthropiques.**
- Le Québec doit se doter de nouveaux mécanismes de mise en œuvre qui assurent un suivi sectoriel des avancées dans les trajectoires requises pour atteindre les cibles de réduction de GES adoptées.

**Le présent mémoire s'attarde principalement au deuxième élément** de ces trois approches. Le Fonds Climat reconnaît et appuie, à l'instar de nombreux intervenants ayant pris position dans le cadre la présente Commission parlementaire, l'ensemble des observations et recommandations du Comité consultatif sur les changements climatiques dans son 8<sup>e</sup> avis<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur obligations des États en matière de lutte contre les changements climatiques, <https://www.icj-cij.org/sites/default/files/case-related/187/187-20250723-adv-01-00-fr.pdf>

<sup>2</sup> Décret 1052-2016 du 7 décembre 2016 concernant l'Accord de Paris

<sup>3</sup> Définir l'ambition climatique du Québec : Cibles et trajectoires de décarbonation

## Recommandations

### Orientation 1. Donner suite aux recommandations du Comité consultatif sur les changements climatiques

Dans son avis adressé au gouvernement au sujet des cibles et trajectoires de décarbonation, le Comité explicite scientifiquement pourquoi le Québec se doit d'être plus ambitieux et d'éviter, malgré le contexte géopolitique nord-américain, de relâcher ses efforts en matière climatique.

Le Fonds Climat appuie sans réserve les constats et recommandations du Comité. En conséquence, le Québec doit :

- Maintenir des cibles climatiques ambitieuses et rehausser les efforts de réduction de GES en s'appuyant systématiquement sur les meilleures données scientifiques disponibles. Cela inclut le maintien de la temporalité pour la première cible, les années visées pour les cibles intermédiaires et le resserrement à 2045 pour la cible de carboneutralité.
- Tenir compte des engagements internationaux du Québec au regard de l'Accord de Paris, du marché du carbone avec la Californie et de l'état du droit international.
- Intégrer une analyse rigoureuse des bénéfices socio-économiques de l'action climatique dans tout exercice de planification.
- Adopter une gouvernance climatique dynamique en dotant le Québec de budgets carbone et de feuilles de route sectorielles.

Pour réussir la transition climatique, le Québec doit se doter d'une gouvernance moderne, transparente et prévisible pour s'aligner avec le leadership qu'il prétend exercer.

### Orientation 2. Doter le Québec de modes de financement novateurs et mobilisateurs pour assurer la mise en œuvre effective des mesures permettant l'atteinte des cibles de réduction

#### L'État ne peut, à lui seul, financer la lutte aux changements climatiques

Force est de reconnaître que l'État ne peut à lui seul financer l'ensemble des mesures de lutte contre les changements climatiques, tant en matière de réduction que d'adaptation et de mobilisation. Et ce, malgré : la politique cadre du gouvernement en matière de lutte contre les changements, soit le Plan pour

une économie verte, des plans de mise en œuvre annuels et des deniers déposés au FECC grâce au SPEDE que le Québec partage avec la Californie.

Ainsi, il s'agit non seulement de renforcer l'ambition climatique du Québec, mais également de se donner les moyens d'atteindre, collectivement, les cibles.

### **L'atteinte des cibles requiert une approche financière innovante**

Le financement de l'action climatique peut prendre plusieurs formes. Toutefois, l'effet multiplicateur qu'il doit porter, devant l'urgence climatique, est maintenant essentiel. Nous souhaitons mettre de l'avant l'approche financière portée par le Fonds Climat. Cette approche permet, pour le gouvernement du Québec, la gestion de dotations publiques dédiées à l'activation du capital privé et des solutions climatiques, tout en mobilisant des capitaux et partenaires internationaux autour d'une ambition québécoise de financement climatique exemplaire.

Le Fonds Climat est un catalyseur et multiplicateur d'investissements climatiques. Son mode d'action lui donne une grande agilité opérationnelle, lui conférant l'innovation financière nécessaire à la résolution des enjeux déclenchés ou aggravés par les changements climatiques. En outre, il permet à la fois une grande mobilisation des acteurs du milieu et le renforcement de la cohésion entre ceux-ci.

Le modèle du Fonds Climat, qui repose sur une gouvernance philanthropique et privée, démontre au gouvernement qu'il est possible de générer des rendements optimisés et des effets décuplés dans la lutte aux changements climatiques. L'effet net : plus de résultats sur les déterminants de la lutte contre les changements climatiques pour un investissement moindre que s'il devait agir seul ou uniquement au moyen de crédits publics.

Le Fonds Climat gère ces ressources de manière indépendante, selon des paramètres convenus quant aux types de financement et aux modalités de décaissement. Et ce, tout en maintenant une reddition de comptes rigoureuse et une démonstration annuelle de l'impact économique, social et environnemental pour le gouvernement.

Sur la base de fonds en dotation significatifs de provenance gouvernementale, par exemple du FECC, le Fonds Climat démontre ainsi un mécanisme complémentaire aux programmes publics, apte à déclencher des projets innovants et structurants qui, autrement, ne verraient pas le jour.

Convaincu que ce nouveau moyen financier additionnel et complémentaire aux autres mesures gouvernementales peut aussi s’implanter au-delà du Grand Montréal, le Fonds Climat propose l’extension de son impact par l’orientation de capital public affecté à la mobilisation du capital privé dans d’autres régions du Québec.

## **Les bénéfices de la Stratégie partenariale Fonds Climat**

Les bénéfices de la Stratégie partenariale Fonds Climat sont multiples et répondent de façon complémentaire à plusieurs orientations et engagements gouvernementaux. Cette stratégie:

- Permet de mobiliser des capitaux additionnels pour la lutte aux changements climatiques pour des projets concrets d’atténuation et d’adaptation, en sus des projets aux plans de mise en œuvre annuels (PMO) financés par les sommes perçues via le SPEDE et versées au FECC.
- Accélère la réduction des GES là où le gouvernement ne peut agir efficacement et contribue à l’atteinte de la cible de réduction québécoise.
- Permet l’utilisation judicieuse des surplus accumulés au FECC et conforme à son objet d’origine, tout en mobilisant du capital additionnel aux sommes allouées pour des projets d’atténuation et d’adaptation.
- Permet de structurer et de transformer la finance climatique au sein d’une organisation opérationnelle sans délai.
- Accélère le démarrage de projets qui, autrement, ne pourraient se réaliser faute de financement accessible.
- Permet de réaliser des projets d’atténuation répondant aux priorités du gouvernement énoncées dans le PEV 2030.
- Constitue un mode de financement mixte novateur qui inclut des ressources ne provenant pas de l’État, un engagement gouvernemental prévu au PEV.
- Génère des cobénéfices en économie circulaire et contribue aux cinq orientations (et 16 des 20 objectifs) de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 :
  - Faire du Québec un pôle d’innovation et d’excellence en matière d’économie verte (orientation 1).
  - Agir en faveur de la nature et pour la santé (orientation 2).
  - Favoriser la participation de tous au développement durable du Québec (orientation 3).
  - Développer les collectivités durablement (orientation 4).

- Créer un État exemplaire qui agit en faveur de l'innovation (orientation 5).
- S'inscrit dans la logique des négociations internationales qui plaident pour des investissements privés dans le financement de la lutte aux changements climatiques.
- Donne suite aux recommandations du Comité consultatif sur les changements climatiques du Québec, en particulier les recommandations du 6<sup>e</sup> avis portant sur la mise en œuvre de changements structurels, lesquels visent en amont les déterminants de la consommation énergétique et des ressources naturelles, ainsi que la mise en place de mécanismes de financement innovants (voir les points 1.2 et 2.3 de l'Avis).

## **Recommandations découlant de l'orientation 2**

Pour réussir cette transformation structurelle du financement climatique, le gouvernement doit :

- Faire en sorte que le financement public serve de soutien à l'innovation financière en changements climatiques et viser à maximiser son ratio de mobilisation de capitaux des secteurs privé et philanthropique.
- Maintenir le SPEDE qui finance les politiques et programmes de lutte contre les changements climatiques et qui est, tout à la fois, un outil efficace de diminution des GES et un générateur de sommes permettant de financer des initiatives stratégiques de lutte aux changements climatiques.
- Assurer que 100 % des sommes versées au FECC, incluant les sommes déjà accumulées de 1.8G\$, servent exclusivement au financement de la lutte contre les changements climatiques.
- Mieux communiquer pour soutenir l'engagement de toutes les parties prenantes, des citoyens et des entreprises.

## Conclusion

Le Québec se trouve à la croisée des chemins. Les impacts climatiques s'intensifient, les coûts de l'inaction augmentent rapidement et les pressions internationales s'accroissent. Pourtant, jamais les solutions n'ont été aussi nombreuses, accessibles et porteuses pour nos régions, notamment en matière de finance climatique.

Le Fonds Climat propose des moyens additionnels et novateurs pour mobiliser le capital en vue d'une action résolue et à moindre coût pour l'État dans la mise en œuvre de moyens pour financer l'action climatique, – un vecteur essentiel à l'atteinte des cibles de réduction des GES au Québec, à l'adaptation et à la mobilisation. C'est un devoir collectif auquel nous convie la science, l'avenir de l'humanité et, donc, le futur de la nation québécoise sur ce territoire que nous devons passer en héritage à nos enfants.

Le Fonds Climat souhaite apporter sa contribution aux divers moyens d'atteindre les cibles de réduction des GES et se tient à la disposition des autorités gouvernementales pour échanger sur les moyens qu'il propose en cette matière.

